

ÉTATS FINANCIERS

Fonds renouvelable du Bureau des passeports

Exercice clos le 31 mars 2001

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE ADJOINT, SERVICES MINISTÉRIELS, PASSEPORTS ET AFFAIRES CONSULAIRES

Nous avons vérifié le bilan du Fonds renouvelable du Bureau des passeports au 31 mars 2001 ainsi que l'état des résultats, l'état d'excédent accumulé et l'état d'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable du Bureau des passeports. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Sauf pour ce qui est expliqué dans le paragraphe qui suit, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme notre nomination à titre de vérificateur du Fonds s'est faite après le 31 mars 2000, nous n'étions pas présents lors de la prise de l'inventaire physique au début de l'année et nous n'avons donc pas eu la possibilité de nous assurer du dénombrement des stocks à cette date par d'autres procédés de vérification. Ainsi, nous n'étions pas en mesure de déterminer s'il était nécessaire d'apporter des corrections aux dépenses encourues pour le matériel des passeports et des formulaires de demande ainsi que pour la perte nette de l'exercice et l'excédent d'ouverture accumulé.

À notre avis, si l'on ne tient pas compte de l'effet de redressements éventuels qui auraient pu s'avérer nécessaires si nous avions été présents lors de la prise de l'inventaire physique au début de l'exercice, comme il est décrit précédemment, l'état des résultats, l'état d'excédent accumulé et l'état d'évolution de la situation financière donnent, à notre avis, une image fidèle, à tous les égards importants, des résultats de l'exploitation du Fonds et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé au 31 mars 2001 selon les principes comptables pour les fonds renouvelables du gouvernement du Canada tels qu'ils sont décrits à la note 2.

KPMG, comptables agréés

Ottawa, Canada

Le 8 juin 2001